

MAIRIE DE FUMEL Château de Bonaguil

DÉCISION N°2DC2024

OBJET: MISE À DISPOSITION DU CHÂTEAU DE BONAGUIL - TOURNAGE DE PROGRAMME TÉLÉVISÉ.

Le Maire de FUMEL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la délibération du **25 mai 2020** donnant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT.

Vu la convention aux termes de laquelle la ville de Fumel et la société STUDIO 89 Production se sont entendues sur les conditions de tournage du programme télévisé « Les Traitres, seront-ils démasqués ? », ci-après désigné « Le programme », dans plusieurs endroits du château de Bonaguil,

Considérant l'intérêt de la ville de Fumel de valoriser l'image du château de Bonaguil et de favoriser ainsi la politique touristique.

DÉCIDE

Article 1

Le Château de Bonaguil situé sur la commune de Saint-Front-sur-Lémance, propriété de la ville de Fumel, sera mis à disposition de la STUDIO 89 Production pour le tournage du programme ci-dessus mentionné.

Article 2

La mise à disposition du Château de Bonaguil se fera sur les dates suivantes :

- Mercredi 3 avril 2024 de 10h à 18h.

Article 3

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4

La présente décision prise par délégation du Conseil Municipal donnera lieu à la signature d'une convention de tournage annexée à la présente décision.

Article 5

La présente décision prise par délégation du Conseil Municipal sera publiée au registre des délibérations et affichée en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 2122.23 du CGCT. Expédition en sera également adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux sis à Bordeaux 33000, 9 rue Tastet ou sur www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 05/04/2024

Télétransmission le 05/04/2024

Fumel, le 2 avril 2024

Le Maire de Fumel,

Signé: Jean-Louis COSTES

